

BUREAU
DELIBERATION N° B - 2021 - 035

SEANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2021

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 26

Pouvoirs : 1

Date de convocation :

25/11/2021

Date d'affichage :

03/12/2021

Votants :	27	Pour :	27	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le premier décembre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés ayant donné pouvoir : BELPERRON Pierre-Rémy (représenté par PROST Philippe).

Excusés : GERMAIN Christophe ; ROUX Nathalie.

Objet : MARCHÉS PUBLICS - Marché de travaux relatifs aux réseaux d'assainissement du lotissement de l'épine à Lavancia-Epercy

Rapporteur : GIROD Franck, Vice-Président

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Rappel du contexte :

Le lotissement de l'Épine est situé au sud-ouest du bourg de Lavancia-Epercy en bordure de la route départementale. L'assainissement actuel date de 1975 :

- Réseau d'eaux usées = 360 ml de canalisations béton DN 250mm en mauvais état
- Décanteur digesteur de 50EH (7m³) et puis d'infiltration. Le décanteur en acier est fortement corrodé et dangereux, son fonctionnement est jugé obsolète.
- 12 habitations sont concernées.

Par courrier en date du 13 septembre 2018, la DDT a transmis à la commune de Lavancia-Epercy un arrêté préfectoral de mise en demeure imposant de :



- Réaliser une étude diagnostique de réseau avant le 31 décembre 2019 ;
- Transmettre à la Direction Départementale des Territoires un dossier de conception de la nouvelle station d'épuration avant le 31 décembre 2020 ;
- Réhabiliter le réseau d'eaux usées et mettre en service la station d'épuration avant le 31 décembre 2022.

Les travaux sur le lotissement de l'Epine consistent à :

- Renouveler le réseau séparatif*
- Construire une STEP type micro station à culture fixée de minimum 38EH
- Démolir la station existante

* Plus précisément, les travaux sur le réseau concernent :

- La pose de 320ml de réseau en polypropylène DN 200 SN12 (avec variante imposée en Grès)
- La pose de 13 regards
- La reprise de 12 branchements

Un 2^{ème} petit système d'assainissement collectif est présent sur la commune de Lavancia-Epercy pour traiter les eaux usées du Lotissement le Veillard au nord-est du bourg (le reste de la commune est à 100% en assainissement non collectif). La station est constituée d'une fosse toutes eaux de 22,5m³ suivie d'un épandage souterrain constitué de 4 tranchées de 40ml. Ce système présente des dysfonctionnements du fait de la mauvaise répartition des effluents et de l'absence de regard de bouclage.

Il a donc été décidé d'intégrer à la consultation, objet de la présente délibération, les travaux suivants au droit de la station du Veillard (pour un montant estimé à 2500 € HT) :

- Remplacement du regard de répartition,
- Mise en œuvre de drains de bouclage,
- Mise en œuvre d'un regard de bouclage.

Selon le DQE (Détail Quantitatif Estimatif) établi par le bureau d'études Verdi (marché de maîtrise d'œuvre attribué par la commune de Lavancia-Epercy par délibération du 4 juin 2019), **le montant estimatif des travaux d'assainissement s'élève à 205 668.00 € HT pour la variante grès et à 190 188.00 € HT pour l'offre de base en polypropylène.**

À noter que compte-tenu de la crise sanitaire et des difficultés d'approvisionnement de certaines pièces et de certains matériaux qui en découlent, les prix actuels peuvent fluctuer de l'ordre de 15 %.

Ainsi, le coût prévisionnel total de l'opération est le suivant :

Poste de dépenses	Estimation
Réseaux	121 407,00 €
STEP	84 261,00 €*
Total travaux	205 668,00 €
Maîtrise d'oeuvre	23 070,00 €
Levé topographique	5 680,00 €
Contrôles extérieurs	4 100,00 €
Frais de publication	405,80 €
Etude géotechnique	6 160,00 €
Extension de réseaux électriques et branchement	1 500,00 €
Agence Départementale d'ingénierie « Territoire Ingénierie Jura »	1 800,00 €
Total Frais annexes	42 715,80 €
TOTAL Opération (compris frais annexes)	248 383,80 €

* y compris travaux STEP du Veillard pour 2500 € HT

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Plan de Financement	
Subvention AERMC* 20%	49 876,76 €
DST 20 %	49 876,76 €
DETR 40 %	99 753,52 €
Autofinancement 20 %	49 876,76 €

*Les travaux, objet de la présente délibération, n'ont pas été inscrits dans le contrat signé avec l'Agence de l'Eau RMC (au taux de 70%) étant donné que la commune ne se trouve pas en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Le BUREAU, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique, et dans la limite du montant prévisionnel susmentionné à prendre toute décision relative à la passation du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à prendre les décisions d'agréer ou de rejeter les candidatures et rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses.

D'AUTORISER Monsieur le Président dans le respect du code de la commande publique à signer le marché, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

D'AUTORISER Monsieur le Président, conformément au plan prévisionnel de financement présenté, à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau, la Dotation de Solidarité des Territoires (DST)

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le

Territoires Ruraux (DETR)

ID : 039-200090579-20211201-B_2021_035-DE



auprès du Conseil Départemental du Jura et la Dotation d'Équipement des
auprès des services de l'Etat.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs au présent marché.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres
présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

